

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
Directrice	Chantal Zaouche Gaudron	Présente
UTM	Jean-Marie Cellier	Présent
UPS (co-direction+représentante UPS)	Michèle Fabre-Thorpe	Présente
CLLE	Jean-François Bonnefon	Présent
UMR-EFTS	Chantal Amade-Escot	Présente
Octogone	Michèle Guidetti	Présente
PDPS	Myriam de Léonardis	Présente
LCPI	Gérard Pirlot	Présent
CerCo	Simon Thorpe	Excusé ; procuration à Michèle Fabre-Thorpe
LST	Philippe Birmes	Excusé
INSERM	Isabelle Loubinoux	Présente
PRISSMH	Pier-Giorgio Zanone	Présent
Personnel administratif	Katia Dago	Présente

Représentants des Etudiants		
Titulaires		
Fanny Lalleman		Présente
Charlotte Alazard		Présente
Rodika Sokoliuk		Présente
Caroline Attalah		Présente
Guillon Quentin		Présent

Suppléants	
Marie-Mandarine Colle-Quesada	
Aurore Berland	
Sophie Baduel	
Bastien Trémolière	
Caroline Martin	

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Enseignant chercheur à SupAéro	Dehais Frédéric	Présent
MCF CRCA/UPS	Devaud Jean-Marc	Excusé
Professeur STAPS Montpellier ED 463	Cadopi Marielle	Excusée, procuration à Pier-Giorgio Zanone
Professeur Université Montpellier 3	Costalat-Founeau Anne-Marie	Excusée
Personnalités monde socio-économique et culturel		
Spikenet Technology	Guyonneau Rudy	Présent
Chargée de mission Conseil Régional	Boyer Croquette Elsa	Absente
Conseiller au Cabinet du Recteur	Roques Pierre	Absent
Cellule valorisation de la recherche UTM	Munoz Cyrille	Présent

Membres invités		
Karine Zulian	Gestionnaire de scolarité de l'ED CLESCO	Présente
Myriam Guiraud	Gestion des formations	Absente

Ordre du jour du Conseil CLESCO du 30 mars 2012:

- Informations de la directrice
- Compte rendu du précédent Conseil
- Label Ingénierie
- Réflexion sur l'attribution des CDU UTM
- Inter-disciplinarité entre les Unités de Recherche UTM-UPS
- Questions diverses

1- Informations :

Le contingent 2012 est de 3 CDU à l'UPS, mais il est encore inconnu pour l'UTM.

La directrice de l'ED aurait dû être (ré)élue pour le quinquennal. L'élection sera donc mise à l'ordre du jour du Conseil de Juillet.

Mme Zaouche Gaudron va lancer un appel à candidature pour le renouvellement du directeur de l'ED.

Mme Zaouche Gaudron se déclare à nouveau candidate.

2- Compte rendu du précédent Conseil :

Le compte rendu du Conseil du 9 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

3- Label Ingénierie pur l'Entreprise:

Ce label a pour vocation de fournir une visibilité du parcours des doctorants auprès des industriels.

5 ED participent à cette expérimentation : Allph@, GETT, MITT, EDSYS, CLESCO.

Rudy Guyonneau représente l'ED Clesco au sein du groupe de travail chargé de définir les critères d'obtention du label. Il est constitué à la fois de directeurs d'Écoles Doctorales, de représentants d'écoles d'ingénieurs membres de la CDEFI et de cadres d'entreprises (PME et Gd Groupes) de Toulouse et sa région.

Une dizaine de critères assez hétérogènes ont été définis et une fiche d'auto-évaluation a été mise en œuvre (en cours de modification ; la nouvelle version sera diffusée par Rudy Guyonneau) pour les doctorants désirant faire acte de candidature.

5 doctorants de l'ED CLESCO seraient susceptibles d'être intéressés par ce label.

Les demandes de participation au Label doivent être faites directement auprès de l'ED de rattachement du doctorant, jusqu'à la 3^{ème} année de thèse.

Les formations complémentaires qui devront être suivies en vue du dépôt du dossier pour l'obtention du Label feront l'objet d'une prescription par l'ED.

L'inscription aux formations complémentaires, éventuellement nécessaires à l'obtention du Label, seront accessibles courant avril 2012 et pourront être suivies sur toute la durée de la thèse. Par exemple, les Doctoriales donnent validation de 3 formations sur 10.

Pour valider ce label, le doctorant doit remettre le dossier de candidature en même temps que son dossier de soutenance pour examen par le jury de délivrance du Label. Les conditions de la validation ne sont pas encore définies : jury de 9 personnes, audition orale ?

On attend la fin de cette expérimentation pour voir si on relance le processus.

Pour l'instant, les doctorants voient ce processus comme bancal et peu stable.

La directrice de l'ED CLESCO souhaite faire remonter une demande au CDUT : est-il possible de préciser la procédure pour que tous les doctorants soient à égalité ?

4- Interdisciplinarité entre les Unités de Recherche UTM-UPS :

Depuis l'élargissement des groupes de travail, les réunions sur les thématiques et la réflexion nécessaire pour la politique de l'ED se sont réduites. Certains groupes ont pu fonctionner, pas d'autres.

L'impact est pourtant positif avec plus de codirections entre les 2 universités, plus de projets PRES.

Il est donc nécessaire d'y travailler à nouveau. Cela permettra notamment d'anticiper sur les appels d'offre IDEX qui sortiront en fin d'année.

L'objectif est l'information mutuelle. L'ED n'est pas décisionnelle mais est là pour impulser et anticiper pour de nouveaux dossiers.

La réflexion doit être recentrée au niveau de l'ED pour nourrir la politique scientifique de l'ED, pour impulser des champs de réflexion afin que les unités puissent mettre en œuvre des projets.

Dans un premier temps, il serait intéressant de dresser un bilan des actions menées entre les unités de l'ED des 2 universités. Ce bilan sera présenté lors du prochain Conseil.

Mme Fabre-Thorpe rajoute que la journée scientifique des doctorants peut aussi leur servir à identifier des projets de doctorants de l'autre université qui sont liés aux leurs.

5- Réflexion sur l'attribution des CDU UTM

Un tableau récapitulatif différentes données sur les thèses au sein des unités de recherche de CLESCO est diffusé aux membres du Conseil.

Il peut servir de base à la définition de critères d'attribution des CDU.

Il faut garder à l'esprit que l'AERES évaluera les pratiques de l'ED pour l'attribution des CDU.

M. Bonnefon estime que le critère du nombre de HDR dans l'unité est assez robuste et émet une proposition sur une base de 7 CDU à attribuer :

EFTS et Octogone ont 1 contrat garanti (chacune) plus 1 en alternance ; CLLE et LCPI ont respectivement 2 et 0 garantis, plus 1 en alternance, PDPS a 1 contrat mais le perd les années où le contingent baisse et où ne sont disponibles que 6 CDU.

A l'UPS, le critère retenu pour répartir les CDU entre ED est le nombre d'HDR et les notes AERES sont prises en compte pour arrondir.

Le critère fondamental pour les CDU Clesco UPS reste le projet du candidat et l'excellence scientifique.

Le Bureau travaillera sur la définition des critères d'attribution et les soumettra aux directeurs d'unités avant le Conseil de Juillet.

L'information sur les CDU 2012 (cf Mode d'emploi CDU) précise que les directeurs du master ne sont plus destinataires du dossier de candidature au CDU puisqu'il est retourné aux directeurs d'unités. Le classement des directeurs d'unités doit être communiqué à l'ED. Les directeurs d'unité doivent présenter le candidat de façon détaillée au Conseil d'ED.

Autre proposition : le Conseil de l'ED pourrait procéder à l'audition des candidats.

Ces auditions permettraient de choisir entre des candidats difficiles à départager, ou de trancher pour les CDU non garantis.

Mais les traditions de recherche différentes dans une ED hétérogène rendent les auditions difficiles.

Cette procédure n'est pas justifiée du côté UPS (3 CDU seulement) et ne semble pas être opportune pour les conseillers de l'UTM.

6- Questions diverses :

Pour le comite de suivi de thèse, l'audition des doctorants 2èmes années aura lieu en juin.

M.Ferrante a sollicité l'ED pour participer au choix et à l'achat d'un logiciel sur les plagiats. Les 5 et 6 avril se tiendront les entretiens avec les entreprises candidates. Il sera difficile d'y assister compte-tenu de délais si courts mais les membres du Conseil peuvent faire remonter des questions sur le cahier des charges. Cyrille Munoz prend en charge ce dossier pour représenter l'ED.

La séance est levée à 12h10.